

## COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL DES ELEVES

Date de la réunion : mardi 3 mai 2016\_ 9h00

Présidence assurée par : Anne-Laure PAILLER et Carole TASSET

Présents : Titouan, Mathilde, Thomas, Louéva, Nolwen, Kira, Jeanne, Antoine, Camille, Yaël

### POINTS ABORDES\_ DECISIONS

#### **1- Retour sur les décisions prises lors du précédent conseil des élèves.**

Nous sommes toujours en attente d'un devis, suite à la demande d'un toboggan sur la structure de la cour d'élémentaire. Nous avons relancé plusieurs fois la société *Récréabois*.

Un affichage expliquant la règle des ballons interdits sous le préau par temps de pluie a été affiché. Cela convient aux membres du conseil.

Les élèves de CM1/ CM2 vont travailler sur la mise en place d'un coin jardinage dans la cour.

En ce qui concerne les demandes faites en lien avec l'utilisation du tableau , une brosse et une boîte de craies sont à disposition. L'installation d'un porte-craie ne sera pas possible pour des raisons de sécurité.

En outre, lors du dernier conseil, les élèves d'élémentaire ont fait la demande d'avoir la possibilité de jouer à l'intérieur par temps de pluie. Un emploi du temps imaginé par le conseil des maîtres est présenté. Celui-ci sera effectif à partir du lundi 9 mai 2016.

Suite à la réflexion sur l'organisation de l'espace cour en élémentaire, il a été décidé que les ballons ne seront autorisés que sur les temps de récréation (10h15/ 10h30 et 14h30/ 14h45). Il sera autorisé de jouer au football uniquement l'après-midi, afin de permettre à d'autres jeux de balles de se développer sur le terrain le matin. Enfin, il a été décidé en conseil des maîtres que les ballons personnels seront interdits à partir du 9 mai. L'école fournira 2 ballons par période.

En maternelle, lors des récréations, un coup de sifflet signale aux élèves qu'ils doivent prêter les vélos. Cela a permis de diminuer les conflits sur la cour.

Depuis le 22 février, les élèves sont rangés sous le préau avant d'aller à la cantine. Cette organisation a permis de supprimer les bousculades et d'entrer dans la cantine calmement. Les élèves sont satisfaits.

A partir du 9 mai, chaque semaine, 5 élèves d'une classe pourront aller dans la cour des maternelles pour la récréation. Ces élèves doivent s'inscrire auprès de leur maîtresse. Ils ne pourront pas changer de cour durant le temps de récréation. La semaine de 9 mai, ce sera la classe de CM1/ CM2 qui sera concernée, puis celle de CE1/ CE2, et enfin les CP.

Enfin, le conseil des maîtres a donné son accord pour l'organisation d'une fête de fin d'année pour la classe de CM1/ CM2.

### **3. Les activités à l'école.**

Des élèves souhaiteraient faire une chorale d'école avec des chansons plus récentes. La directrice explique que le choix des chants se fait avec plusieurs écoles pour harmoniser le répertoire des rencontres chorales. De plus, l'école a pour rôle de faire découvrir d'autres chants que ceux que les élèves connaissent afin d'élargir leurs connaissances. Néanmoins, ce souhait pourrait peut-être être réalisé dans le cadre des TAP.

Des élèves souhaitent faire un tournoi de football et un tournoi de tennis. Il est rappelé que l'école n'a pas pour objectif d'organiser des tournois, mais de proposer la pratique de sports variés. De plus, nous ne cherchons pas à classer les élèves, mais à ce que chaque élève fasse des efforts pour progresser. Les clubs de sport proposent souvent l'organisation de tournois. Néanmoins, dans le cadre du tournoi international de football de DIRINON, les élèves de la GS au CM2 participeront à une rencontre avec l'école Ste Nonnes le jeudi 12 mai.

Les délégués expriment la demande suivante : fabriquer une pièce de théâtre.

Certains élèves aimeraient faire du bricolage.

Fin du conseil à 10h00.

La directrice  
Anne-Laure PAILLER

La secrétaire  
Carole TASSET